



Sous la présidence de Mme Céline CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté, et de M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-président délégué à l'Accueil et à l'habitat des gens du voyages, la commission intercommunale « Gens du voyage » s'est déroulée en salle des Conférences de Saint-Flour Communauté, le lundi 7 février 2022 à partir de 15 heures 30. Les membres titulaires de la commission Gens du voyage étaient conviés à cette réunion, ainsi que les maires des communes d'Andelat et de Coren.

Conformément à la convocation adressée le 28 janvier 2022, l'ordre du jour concernait :

- les travaux d'aménagement provisoires de l'aire d'accueil de Saint-Flour : présentation du rétroplanning 2022,
- les Terrains familiaux locatifs (TFL) : présentation de la sélection de terrains par l'Etat sur la base des critères proposés par l'EPCI,
- des questions diverses.

Les membres présents et excusés sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1). Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Travaux d'aménagement provisoires de l'aire d'accueil de Saint-Flour

Il est rappelé, dans la présentation, le contenu de la fiche-projet n°7 « Aménager l'aire d'accueil des gens du voyage et des TFL » inscrite au Projet de territoire de Saint-Flour Communauté adopté le 30 juin 2021 pour la période 2021-2026.

S'agissant des travaux de mise en sécurité électrique représentant un coût de 92 432,84 € HT aidés à 44% par l'Etat au titre de la DETR, ils ont été réceptionnés en juin 2021. Le local électrique a ainsi été externalisé de l'aire d'accueil. Pour rappel, depuis janvier 2021, un tarif jaune porté par Saint-Flour Communauté est en place. Ainsi, il n'existe plus sur l'aire d'accueil de compteur électrique individuel. Saint-Flour Communauté supporte la totalité des consommations électriques de l'aire. Les usagers ont un accès illimité depuis chaque borne par emplacement, 7 jours/7, 24h / 24. Un tarif de participation aux charges (électricité, eau) a été adopté par l'intercommunalité en juillet 2021 et s'applique aux usagers depuis le 1^{er} septembre 2021. La régie de recettes est opérée par notre agent gestionnaire les lundis matins sur l'aire d'accueil. Très peu de familles stationnées sur l'aire s'acquittent de cette participation. Au 31 décembre 2021, 2 146 € ont été perçus au titre de la régie sur les 13 159 € dus. La gestion des impayés est échangée entre les membres présents de la commission.

Concernant les travaux d'aménagement des abords représentant un coût de 17 100 € HT, ils ont été réalisés entre les 15 et 18 novembre 2021. Confiés à l'entreprise Marquet dans les parties terrassement et réaménagement, l'évacuation des encombrants a été réalisée par les services techniques communautaires et l'évacuation des ferrailles confiée à la Sarl Chassang. Ils se sont déroulés en site occupé avec des tensions rencontrées avec certains usagers de l'aire avant lancement des travaux quant à l'évacuation des ferrailles qui était autorisée jusqu'au dimanche 14 novembre inclus. Il est échangé les nouveaux tas de ferrailles qui ont vu le jour depuis la réalisation des travaux. Il est régulièrement rappelé par le gestionnaire aux usagers de s'organiser autrement et ailleurs. Un arrêté de stockage des ferrailles devra être pris et fait respecter avec l'aide de la gendarmerie.

S'agissant des travaux complémentaires de l'aménagement provisoire, qui comprennent la mise en conformité sanitaire, le contrôle d'accès de l'aire d'accueil et l'aménagement d'un local de gardiennage, la publication du marché de travaux alloti (1 : VRD-dalle béton-démolition, 2 : blocs sanitaires modulaires, 3 : bâtiment d'accueil modulaire, 4 : dispositif stop auto) a été réalisée le 13 janvier dernier avec une remise des offres fixée au 23 février 12h. Le cahier des charges de la délégation de service public pour le gardiennage de l'aire est quant à lui en cours de rédaction.

Le plan de financement de l'aménagement provisoire inclus l'aménagement des abords s'élève à 288 100 € HT. Une aide de l'Etat de 201 670 € (70%) a été obtenu au titre du Plan de relance.



Les travaux d'aménagement provisoire de l'aire sont programmés de juin à septembre 2022. Ils sont prévus en situation de site occupé réduit au stationnement de 5 familles sédentaires qui ne disposeraient d'aucune solution de voyage sur la période. A la demande des représentants de l'Etat, les usagers de l'aire sont informés que l'aire sera fermée de juin à septembre inclus.

Les précisions suivantes sont soulevées et/ou apportées :

Mme CABOUR, Sous-préfète du Cantal, suit avec assiduité le sujet de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage sur le secteur de Saint-Flour Communauté. Elle a pris l'initiative d'une réunion organisée le 17 décembre 2021, en présence de Mme CHARRIAUD, Présidente, M. MONLOUBOU, Vice-président délégué, et Mme DELORT, DGA, pour suivre de près le respect du calendrier engageant l'EPCI au titre de sa compétence obligatoire. Ainsi, la finalisation des travaux d'aménagement des abords de l'aire d'accueil engagés le 15 novembre dernier lui a été confirmée ainsi que la préparation des marchés pour les travaux provisoires de mise aux normes sanitaires et la gestion de l'aire d'accueil.

SYNTHESE : Concernant l'aire de la Touête de Saint-Flour, et le déroulé des travaux d'aménagement provisoire prévus pour la mise aux normes sanitaires de l'équipement, les travaux de mise en sécurité électrique de l'aire (92 432,84 € HT) d'une part et d'aménagement des abords (17 100 € HT) d'autre part, sont finalisés, depuis juin 2021 pour les premiers, et novembre 2021 pour les deuxièmes. Le marché est lancé pour les travaux complémentaires (installation de sanitaires, contrôle d'accès et aménagement d'un local de gardiennage). Ils sont estimés à 271 000 € HT et devraient se dérouler de juin à septembre 2022 inclus. Un délégataire sera recherché pour la gestion de l'équipement à partir du 1^{er} octobre 2022.

Terrains Familiaux Locatifs (TFL)

Pour rappel, le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage (SDAHGV) du Cantal 2022-2027 prescrit, au titre de la sédentarisation des gens du voyage, pour Saint-Flour Communauté, dans le cadre de sa compétence obligatoire de « Création, aménagement et gestion des aires d'accueil et TFL », l'aménagement de 10 TFL entre 2022 et 2026. La présentation rappelle la définition des TFL fixée par décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 et les formalités d'urbanisme afférentes.

En matière de besoins évalués sur le territoire intercommunal, le programme qui avait été confié à la maîtrise d'œuvre représentait l'aménagement de 11 TFL dans le respect des 4 groupes familiaux établis soit :

- 2 TFL de 2 emplacements pour 4 caravanes d'une superficie de 700 m² pour un 1^{er} groupe,
- 3 TFL de 3 emplacements pour 9 caravanes d'une superficie de 1 500 m² pour un 2^{ème} groupe,
- 5 TFL de 5 emplacements pour 11 caravanes d'une superficie de 1 800 m² pour un 3^{ème} groupe,
- 1 TFL de 1 emplacement pour 3 caravanes d'une superficie de 500 m² pour le 4^{ème} groupe.

Dans le cadre de la préparation du SDAHGV du Cantal 2022-2027, M. le Préfet du Cantal a demandé aux services de la DDT 15 de travailler en lien avec les EPCI leur base de données SIG de propriétés publiques qui pourraient être analysées comme fonciers potentiels pour accueillir un projet d'aménagement de TFL par l'EPCI.

Le travail technique a été opéré et présenté, à sa demande, à Mme la Sous-Préfète du Cantal, en présence des services de la DDETSPP 15, de la DDT 15 et de la Fédération départementale des Centres sociaux, lors d'une réunion organisée à son initiative le 4 février dernier avec Saint-Flour Communauté représentée par M. VIDAL, M. MONLOUBOU, M. VEDRINES, Mme DELORT. Deux points relatifs à l'aménagement de Terrains Familiaux Locatifs (TFL) ont été abordés :

1 – le retour d'analyse sur la prospective foncière réalisée par la DDT 15, à la demande express de M. le Préfet du Cantal, pour l'aménagement de Terrains Familiaux Locatifs (TFL) sur la base de critères établis par l'EPCI à savoir :

- surface entre 1 000 et 6 000 m²,
- propriété publique (Etat, Cd15, EPCI, communes),
- compatibilité par les documents d'urbanisme en vigueur,
- terrains desservis par les réseaux et par voie carrossable,
- à 15 minutes maximum en voiture du centre-bourg de Saint-Flour,

- proches des RD921, RD44, RD926, RD 909, A 75 et proximité du contournement, à l'exclusion des zones à risques.

Sur les 26 terrains et 10 délaissés identifiés par la DDT 15, seuls 3 terrains ont été techniquement retenus comme potentiellement envisageables pour l'aménagement de TFL aux lieux-dits :

- Les Enclos-Les Chenaux (parcelles 68-74-76) sur la commune de Coren,
- Le Pirou (parcelle Y49) de Saint-Georges,
- et La Gare d'Andelat (parcelle OD467).

L'engagement a été pris que ces localisations soient soumises à l'avis des maires des communes concernées et des membres de la Commission thématique « Gens du voyage » réunis ce jour, et ce sous réserve de la présentation d'un avis technique étayé de la DDT 15 par terrain identifié.

2 - la présentation d'un appel à projets pour la création de TFL : reçu le 19 janvier 2022, une candidature de principe doit être déposée pour le 14 février 2022, dépôt du dossier complet au 29 avril, date de clôture de l'instruction au 31 mai pour une décision finale au 15 juillet 2022. La subvention d'Etat est majorée à 21 000 € / place caravane au lieu des 10 671 € de financement classique, les cofinancements d'opération étant déterminant pour la phase de sélection. L'engagement de l'opération doit s'effectuer fin 2022-début 2023 maximum. Mme la Sous-Préfète du Cantal invite très fortement Saint-Flour Communauté à se positionner sur cet AAP afin de s'inscrire au plus tôt dans la réalisation des prescriptions du nouveau SDAHGV du Cantal adopté pour la période 2022-2027 (à savoir pour Saint-Flour Communauté, l'aménagement de 10 TFL d'ici la fin du schéma).

En présence des maires d'Andelat et de Saint-Georges, Mme le maire de Coren étant excusée, les membres de la Commission « Gens du voyage » ont pris connaissance du travail de prospective foncière réalisé dans la perspective de l'aménagement de TFL et de l'avis technique motivé de la DDT 15 à savoir : « Parmi les 3 terrains identifiés, seuls les terrains de St-Georges (0Y49) et d'Andelat (0D467) peuvent convenir, au regard des procédures d'urbanisme à mettre en œuvre et des échéances de l'AAP TFL. Celui d'Andelat apparaît plus adapté pour ce type d'aménagement, et préférable en termes de qualité de vie. La bonne intégration paysagère de TFL sur ce terrain pourrait être travaillée avec l'architecte conseil de la DDT. De manière générale, les 3 terrains sélectionnés restent peu satisfaisants. Suivant les conclusions des études « Loi Barnier », leur aménagement pourra s'avérer coûteux pour la collectivité, voire impossible. Ainsi, pour les TFL à créer en 2023, 2024..., il conviendrait d'engager dès à présent une démarche prospective (EPF?), afin de maîtriser un foncier beaucoup plus opportun en termes de qualité de vie. » Les terrains identifiés ont fait l'objet d'échanges sur la proximité des lotissements et habitations pour les terrains de Coren et de Saint-Georges, et d'historique récent de remembrement ayant fait l'objet de contentieux pour le contournement de Saint-Flour à Andelat.

La présidente Mme CHARRIAUD a rappelé et affirmé que, même si l'obligation d'aménager des TFL est faite à Saint-Flour Communauté, compétente en matière de création et gestion d'aire d'accueil et de TFL, dans le cadre du SDAHGV 2022-2027, aucun projet ne sera conduit par l'intercommunalité sans concertation et accord préalable des communes.

SYNTHESE : Aussi, il est entendu :

1 - **d'organiser une réunion de présentation des TFL et de leurs critères d'implantation avec les communes du Pôle urbain**, en présence de Mme le Sous-Préfet du Cantal et de la DDT 15, et ce avant la prochaine réunion PLUi du Pôle urbain fixée au 3 mars 2022 afin que ces communes aient connaissance du sujet ; puissent regarder, sur la base de leur document d'urbanisme actuel, si elles pourraient faire des propositions foncières, ou tout du moins intégrer ce sujet dans leurs réflexions à venir de définition des zonages au titre du PLUi,

2 - de déposer d'ici le 14 février, une **intention de candidature à l'AAP TFL 2022** pour l'aménagement de 5 TFL pour 11 places caravanes.

A Saint-Flour, le 24 février 2022,

Le Vice-Président

Jean-Jacques MONLOUBOU



Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission

